



CONSENTEMENT LIBRE ET ECLAIRE :

Nom :	Prénom :
Date de naissance :	Adresse :
Téléphone :	

Je soussigné (e) :

- Certifie avoir renseigné fiablement le Docteur Sieber sur mon état de santé par l'intermédiaire du questionnaire médical daté et signé.
- Certifie que le Docteur Sieber a répondu à mes questions et qu'il m'a informé clairement des possibilités offertes par les traitements classiques en prothèse fixe (bridge) ou prothèse amovible (appareil).
- L'implant comme toute autre prothèse ne peut rendre l'effet exact d'une dent naturelle.
- La mise en place chirurgicale d'un implant est possible, mais le succès de ce type de procédure ne peut être garanti à 100%. Le taux de succès est généralement de 90 à 95% à 10 ans.
- En dehors de toute notion d'échec, il est à admettre que, comme toute prothèse, l'implant ne peut être considéré comme définitif, et peut être amené à être déposé un jour.
- En cas d'échec dans l'année suivant la pose, l'implant sera déposé et remplacé sans frais supplémentaires, sauf impossibilité ou nécessité de greffe osseuse qui sera alors facturée.
- J'accepte l'extension du programme opératoire non prévisible qui pourrait se révéler nécessaire pendant l'intervention. (Comblement osseux et pose de membrane).



- A la fin du traitement, des visites de contrôle cliniques et radiologiques sont nécessaires tous les 6 mois durant les 3 premières années, puis tous les ans ensuite. En cas d'interruption du suivi pour une raison indéterminée, ma responsabilité sera engagée.
- Une hygiène péri-implantaire rigoureuse est indissociable de la réussite du traitement.
- J'ai été informé des facteurs de risque tel que : le diabète, le tabac, le bruxisme, des antécédents de maladie parodontale... qui réduisent statistiquement le taux de succès.
- **En tant qu'intervention chirurgicale, il existe des risques de complications** : hémorragiques, infectieuses, ainsi que des risques de lésions nerveuses pouvant entraîner des anesthésies ou paresthésies au long terme.
- De même, j'ai connaissance des éventuelles suites opératoires : œdème, hématome, douleur...
- Le traitement chirurgical par implants n'est pas inscrit à la nomenclature de la sécurité sociale et en conséquence, aucune prise en charge n'est possible par les caisses d'assurance maladie.
Vous aurez donc à régler le montant des frais selon le devis qui vous a été remis.

Je certifie avoir reçu une information loyale, complète et compréhensible sur les avantages et inconvénients de la technique implantaire, des risques et exigences que cela implique.

Ainsi donc, je fais la démarche implantaire de façon volontaire et réfléchie, sachant que, comme pour tout acte chirurgicale, le risque médical existe.

Fait en deux exemplaires à Saverne,

Consentement libre et éclairé **remis le :**